

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 28 (1957)

Heft: 7

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de forte natalité. D'un autre côté, il ne faut pas que l'orientation professionnelle puisse être rendue responsable de l'attribution de jeunes gens à telle ou telle profession. Elle doit au contraire se borner à aider à élucider les cas compliqués et à prodiguer des conseils. Le choix d'une profession doit être laissé à la libre appréciation des parents et des enfants. A mon avis, il serait dangereux de confier cette responsabilité à l'Etat.

Il n'en demeure pas moins que les années à forte natalité mettront davantage à contribution les services de l'orientation professionnelle et je saisirai cette occasion pour signaler à l'attention des organes communaux compétents ainsi qu'à l'ADIJ la question du développement de l'orientation professionnelle. Quant à la formation professionnelle, elle devra intensifier ses efforts en vue de faire comprendre aux jeunes gens qu'en elle réside le fondement d'une carrière solide. Mais, ici également, seul un travail de longue haleine conduira finalement au succès. Si l'évolution économique se maintient, les conditions d'apprentissage se multiplieront aussi avec les années de forte natalité. Il faudra veiller à ce qu'il y ait à disposition des places d'apprentissage en suffisance afin que les adolescents puissent acquérir une formation professionnelle complète. Nous espérons avec confiance que les entreprises feront preuve de compréhension en augmentant si possible le nombre de leurs apprenants pour que tous les jeunes gens désireux de posséder une bonne formation professionnelle aient à leur disposition une place d'apprentissage de bon renom.

C'est dans cet esprit que j'en appelle à tous ceux qui s'emploient à la formation professionnelle. Il s'agit de reconnaître enfin que toutes les professions, mais spécialement celles relevant du domaine de la technique, sont en perpétuelle évolution. Il convient donc de vouer une attention tout particulièrement soutenue au perfectionnement et à la formation technique. C'est précisément en ce moment que doivent être amplifiés et approfondis les efforts de l'orientation professionnelle et de la formation professionnelle et je ne saurais assez remercier ici tous ceux qui œuvrent dans ce sens.

J'en appelle à tous pour qu'à l'avenir encore, l'attention la plus soutenue soit vouée au travail bien fait qui doit être le but du bon artisan, cela pour le plus grand bien de notre jeunesse, de nos professions et de notre canton.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner
Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont

Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37